

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 565

présenté par  
M. Bap  
-----

**ARTICLE 11**

I. – À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« de la taxe »

les mots :

« du droit ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la seconde phrase du même alinéa :

« Ce droit est recouvré et contrôlé selon les ... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

Le texte ne crée pas à proprement parler de nouvelles taxes, mais plutôt des droits d'enregistrement. Il convient donc de substituer au terme "taxe" le terme "droit" au sein de cet article.